

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024**

N°2024-CM26NOV-12

**FINANCES : Tarifs municipaux 2025 – Services généraux**
**Rapporteur : M. Vincent COQUET**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

**Pouvoir remis :** M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

**Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28**

**Secrétaire de séance :** M. David GEFFROY

M. Vincent COQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s'est réunie le 12 novembre 2024, propose pour l'année 2025 une augmentation moyenne des tarifs de 2,5 %, par rapport à 2024, pour se conformer au taux d'inflation prévisionnel 2024 (IPCH hors énergie et inflation) et d'appliquer les tarifs détaillés ci-dessous :

OBJET	2025
<b>Cimetière</b>	
<b>Taxes d'inhumation</b>	
Taxe d'inhumation	<b>41,00 €</b>
Taxe d'inhumation avec reliques	<b>80,00 €</b>
Taxe d'inhumation : mise en caveau communal (gratuité pendant 15 jours)	<b>41,00 €</b>
<b>Concessions</b>	
Concession <b>Cimetière</b>	<b>15 ans 97,50 €</b>
	<b>30 ans 194,00 €</b>
Concession <b>Colombarium</b>	<b>15 ans 229,00 €</b>
	<b>30 ans 451,00 €</b>
Concession <b>Cavurne et Casurne</b>	<b>15 ans 229,00 €</b>
	<b>30 ans 451,00 €</b>
Dispersion cendres jardin du souvenir	<b>41,00 €</b>
Pose de plaque d'identification	<b>41,00 €</b>
Renouvellement concession d'emplacement de plaque d'identification jardin du souvenir	<b>15 ans 41,00 €</b>
<b>Mobilier</b>	
Caveaux préfinancés	<b>2 places Prix coûtant</b>
	<b>3 places Prix coûtant</b>
	<b>4 places Prix coûtant</b>
Plaque d'identification Casurne	<b>à l'unité Prix coûtant</b>

<b>Photocopies, impression de documents administratifs</b>		
Format A4 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,20 €
	Couleur	0,60 €
Format A3 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,40 €
	Couleur	1,20 €
<b>Occupation du domaine public - Droits de place (hors Station Grégam) -&gt; tarifs inchangés pour les food-truck</b>		
<b>Terrasses et marchés</b>		
Terrasse autorisée	Redevance annuelle	Gratuité
Marché hebdomadaire	Prix/ml	Gratuité
Food-truck (Station Grégam) <b>occupation permanente (1 j/sem)</b>	Forfait/jour	7,35 €
Food-truck (Station Grégam) <b>occupation ponctuelle</b>	Forfait/jour	14,70 €
Marché de Noël sous chapiteau - <b>avec électricité</b>	Prix/ml	12,50 €
Marché de Noël en extérieur - <b>avec électricité</b>	Prix/ml	6,25 €
<b>Cirques, manèges, ...</b>		
Caution (nettoyage du site, ...)	Forfait	175,00 €
Cirque - <b>avec électricité</b>	Forfait/jour	123,00 €
Cirque - <b>sans électricité</b>	Forfait/jour	61,50 €
Manèges, auto-tampons ou autres - <b>avec électricité</b>	Forfait/jour	72,00 €
Manèges, auto-tampons ou autres - <b>sans électricité</b>	Forfait/jour	36,00 €
<b>Terrains des fêtes de Bellevue Espace 2 000 - Célestin Blévin</b>		
Associations locales : événements gratuits	Forfait/jour	Gratuité
Associations locales (événements payants), associations extérieures et particuliers	Forfait/jour	123,00 €
<b>Jardins familiaux</b>		
Parcelle de 60 m <sup>2</sup>	Redevance annuelle	40,40 €
Parcelle de 100 m <sup>2</sup>	Redevance annuelle	81,00 €
<b>Ventes diverses</b>		
<b>Vente de matériaux (à retirer par l'acquéreur)</b>		
Terre végétale : quantité inférieure à 20 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	7,50 €
Terre végétale : quantité supérieure à 20 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	4,50 €
Vente de bois tout venant	la corde	78,50 €
<b>Vente d'animaux (à retirer par l'acquéreur)</b>		
Bélier	Unité	53,50 €
Brebis	Unité	107,00 €
<b>Mise à disposition de matériels et de services (gratuité pour les associations locales)</b>		
<b>Location de matériel</b>		
Minibus communaux (le ménage des véhicules sera facturé si nécessaire)	à la journée	46,20 €
	km > 100km	0,16 €
	ménage /heure	54,50 €
Remorque podium	à l'unité	267,00 €
Barrière métallique	à l'unité	1,75 €
Grille de séparation et d'affichage	à l'unité	1,75 €
Table	à l'unité	3,25 €
Banc	à l'unité	0,95 €
Verres	la dizaine	1,05 €
Pichet	à l'unité	0,55 €
Plateaux	la dizaine	5,15 €
Plat inox	à l'unité	1,75 €
Assiettes blanches (plates, à dessert)	la dizaine	5,15 €
Couverts : fourchettes, couteaux, petites cuillères	la dizaine	1,05 €

OBJET	2025	
<b>Intervention des services municipaux</b>		
Indemnités kilométriques	Au km	1,25 €
<b>Pôle Aménagement</b> : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de montage de dossier, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire	75,00 €
<b>Services communaux experts</b> : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de marchés publics, de montage de dossier, de groupements de commandes, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire	75,00 €
<b>Prestations techniques dans le cadre de l'infogérance</b> : suivi du groupement de commandes, assistance sur la mise à jour des sites internet et messageries, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire	26,70 €
<b>Police Municipale (*)</b> : intervention <b>exceptionnelle</b>	Coût horaire	54,50 €
<b>Services Techniques (*)</b> : interventions <b>exceptionnelles</b>	Coût horaire	54,50 €
<b>Services Techniques (*)</b> : interventions dans le cadre des travaux en régie, livraison de matériel et diverses interventions	Coût horaire	51,60 €
<b>Services Techniques (*)</b> : utilisation du tractopelle (chauffeur inclus)	Coût horaire	75,00 €
<b>Services Techniques</b> : travaux de busage <b>avec</b> têtes de buses	6 ml	1 390,00 €
<b>Services Techniques</b> : travaux de busage <b>sans</b> têtes de buses	6 ml	770,00 €
<b>Autres prestations (*)</b> : accueil, restauration, d'hôtesse lors d'évènements	Coût horaire	51,30 €

(\*) le tarif des heures effectuées la nuit (22h-6h) et le dimanche est majoré de 100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Perspectives – Affaires Générales », réunie le 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** FIXE les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,

M. David GEFFROY

